

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA



1975 10 ans 1985

RAPPORT ANNUEL
1984

ORGANES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

L'assemblée des délégués est l'organe suprême de la Chambre d'agriculture du Jura. Elle est formée de l'ensemble des délégués des 186 organisations membres à raison de deux délégués pour chaque organisation.

Le Comité et le Bureau

MM. Jean Paupe, agric., Seleute, président *
Georges Roy, agric., Porrentruy, vice-président *
Bernard Beuret, directeur, Delémont *
Gabriel Cattin, agric., Le Boéchet *
Blaise oriet, ing. ETS, Delémont, secrétaire général*
Jacques Maître, ing. ETS, Bassecourt, secr. adjoint

Mmes Madeleine Gigandet-Brahier, Les Genevez
Agnès-Membrez-Fleury, Courtételle

MM. Jean Boillat, agric., Muriaux
Rémi Cattin, agric., Courroux
Jean-Louis Chételat, agric., Courtételle
Maurice Cuttat, agric., Bonfol
François Desboeufs, agric., Courgenay
Ueli Frei, gérant, Courrendlin
Germain Froidevaux, agric., Le Noirmont
Samuel Gerber, agric., Porrentruy
Hubert Marchand, agric., Monturban-Ocourt
Fernand Quiquerez, agric., Grandfontaine
Bernard Saucy, agric., Lajoux
Joseph Schaffner, agric., Bourrignon
Dominique Varin, agric., Alle
Joseph Willemin, agric., Epauvillers
Pierre Wüthrich, agric., Courtételle.

* membres du bureau

Les vérificateurs des comptes

MM. Joseph Comte, gérant, Courtételle
Yves Courbat, agric., Buix
Henri Laville, agric., Chevenez
Robert Piquerez, agric., Montenol
François Rossé, instituteur, Boncourt

(Suite en page 3 de la couverture)

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

Des hommes, des idées, des actions, des faits ...

On dit parfois que les idées changent le monde ! Si tel était le cas, quelles perspectives s'offrent à l'agriculture jurassienne ?

Fondée il y a juste dix ans, la Chambre d'agriculture du Jura a eu le privilège de développer son activité dans une période riche en événements. La mise en place et l'entrée en souveraineté de l'Etat jurassien sont à l'origine d'une vague d'idées nouvelles, de suggestions et de propositions. Certaines ont eu "l'honneur" de figurer dans la Constitution jurassienne -définition d'une politique agricole cantonale, accession des agriculteurs à la propriété foncière-d'autres sont à l'examen -révision des dispositions légales sur l'élevage, p. ex.-; d'autres enfin font l'objet d'une réflexion approfondie dans nos rangs.

Les idées changent le monde, mais encore faut-il qu'elles passent, qu'elles progressent et pour cela, il faut convaincre, fournir des preuves; cela suppose un travail considérable et un engagement de tous les instants. Convaincre peut aussi devenir une tâche complexe; voyez les remaniements parcellaires : il faut convaincre les autorités de mettre à disposition les moyens financiers et techniques, mais il faut aussi convaincre les intéressés, c'est-à-dire les propriétaires fonciers d'accepter ces moyens mis à leur disposition.

Après dix années d'activité, notre organisation est devenue un carrefour de relations : autorités et administration cantonale, organisations agricoles -USP, MIBA, VLG, etc.- sont des interlocuteurs réguliers. Là aussi, des idées sont échangées, confrontées; il faut faire des choix, établir des priorités; tout ne peut se réaliser à la fois.

Désormais, avec un secrétariat plus étoffé, la Chambre d'agriculture du Jura est en mesure d'encore mieux maîtriser les problèmes qui se posent à l'agriculture jurassienne. Mais, et j'y insiste, la confiance de tous les agriculteurs est nécessaire pour convaincre et partant, pour réussir notre tâche.

Jean Paupe
président de la
Chambre d'agriculture du Jura

A méditer ..

*le bonheur c'est de continuer à désirer
ce que l'on possède.*

Saint-Augustin

*Parler, c'est semer;
écouter, c'est recueillir.*

Confucius

*Le talent,
c'est avoir envie de faire quelque chose.*

Jacques Brel

*Pour bien gouverner,
il faut éviter de trop gouverner.*

Proverbe chinois

*Il faut rire avant d'être heureux,
de peur de mourir avant d'avoir ri.*

La Bruyère

*Les petits esprits
sont blessés des plus petites choses.*

La Rochefoucauld

L'élément du créateur est le néant.

BO.

RAPPORT ANNUEL 1984

<u>Table des matières</u>	<u>Pages</u>
Le mot du président	1 - 2
Table des matières	3
1. Procès-verbal de la 9e assemblée du 2 mars 1984 à St-Brais	4 - 10
Résolution	11
2. Rapport d'activité 1984	12 - 27
Introduction	12
2.1. Dix ans de participation	13 - 14
2.2. Actualités agricoles jurassiennes	15 - 23
Le contexte	15
Le 6e rapport du CF sur l'agriculture	16
L'année agricole 1984 dans le Jura	17
Politique agricole cantonale	18
Remaniements parcellaires	21
La coopération agricole au défi	22
Agriculture, écologie, société	23
2.3. Activités du secrétariat	24 - 26
Centrale des blés du Jura	25
Centrale des oléagineux du Jura	26
Conclusion	27
3. Programme d'activité 1985	28 - 29
4. Comptes 1984 et budget 1985	30 - 33
Comptes 1984, rapport de vérific.	30 - 32
Budget 1985	33
5. Statistiques et renseignements divers	34 - 36

1. PROCES-VERBAL de la 9e assemblée générale des délégués du 2 mars 1984 à 13 h 30 à St-Brais (halle de gymnastique).

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture
 2. Désignation de scrutateurs
 3. Procès-verbal de la 8e assemblée des délégués du 4 mars 1983 à Courtemelon
 4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1983
 5. Comptes 1983 et rapport de vérification
 6. Cotisations des membres, cotisation à l'USP, renforcement du secrétariat
 7. Elections statutaires :
 - a) du président
 - b) du comité
 - c) du secrétaire général
 - d) des vérificateurs des comptes
 8. Programme d'activité 1984
 9. Admission de membres
 10. Résolution
 11. Divers et propositions individuelles.
-

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture

A 13 h 50, le président Luc Fleury salue l'assemblée en remerciant la Société d'agriculture des Franches-Montagnes pour sa collaboration à l'organisation de l'assemblée, en particulier pour les travaux de déblaiement de la neige, puis dit son plaisir de présider sa dernière assemblée de la Chambre dans sa commune d'origine. Le président salue particulièrement MM. J.-L. Wernli, président du Parlement, J.-P. Beuret, ministre de l'économie, Bernard Jolidon, maire

de St-Brais, Gabriel Cattin, président de la CAHP, Georges Queloz, président de la Société d'agriculture des Franches-Montagnes, Pierre Etique, conseiller national, Bernard Beuret, directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture, plusieurs députés ainsi que les représentants d'organisations invitées : Fédération des consommatrices, USP, SVAJ, CRIA, MBA, VLG, Milchverband et les représentants de la presse. Après avoir fait part des excuses, le président donne la parole à quelques invités.

M. Wernli, président du Parlement se réjouit du dynamisme remarquable qui caractérise l'agriculture jurassienne à l'adresse de laquelle il formule ses meilleurs vœux. Les autorités cantonales, remarque-t-il, se préoccupent de toutes les composantes de l'économie jurassienne; paraissant moins affectée que d'autres secteurs, l'agriculture n'a peut-être pas la priorité no. 1 actuellement; toutefois, l'Etat est conscient du rôle socio-économique important de l'agriculture dans le contexte jurassien.

M. Jolidon, maire du lieu, se dit édifié de voir tout ce qui est rattaché à la Chambre d'agriculture. Après avoir rappelé que sa commune compte encore 39 exploitations agricoles, l'intervenant souhaite l'appui de la Chambre d'agriculture pour l'obtention de crédits LIM en faveur du remaniement parcellaire projeté dans sa commune. M. le maire conclut en formant des vœux pour la Chambre d'agriculture et l'agriculture jurassienne.

Président de la Société d'agriculture, M. G. Queloz apporte le salut des associations paysannes des Franches-Montagnes. Fondée en 1896, la SAFM compte 350 membres et est en charge notamment du Marché-Concours et du commerce agricole de Saignelégier. Après avoir rappelé quelques caractéristiques de l'agriculture et de l'économie franc-montagnarde, M. Queloz conclut en félicitant la Chambre d'agriculture pour son efficacité et pour l'immense travail accompli.

Ministre de l'économie, M. J.-P. Beuret procède à un rapide tour d'horizon de la politique agricole cantonale. Le Gouvernement vient de prendre connaissance du rapport établi par le groupe de travail présidé par B. Beuret et composé exclusivement de représentants de la profession; il a été surpris par la qualité des analyses et des informations contenues dans cette étude. Au nom du Gouvernement, le ministre exprime publiquement ses remerciements au groupe

de travail pour le travail accompli. Prochainement, le Gouvernement examinera les mesures concrètes qui découlent de cette analyse.

M. Beuret indique aussi que l'étude sur l'économie laitière commandée par le Gouvernement vient d'être déposée et qu'elle sera analysée prochainement. Le ministre rappelle encore l'imposant programme d'améliorations foncières lié à la Transjurane. Le canton ne peut imposer les remaniements; leur réalisation dépend donc de la volonté et de l'engagement de la paysannerie. Quant au volume des investissements, J.-P. Beuret dit craindre moins le manque d'argent que le manque de volonté pour la réalisation de ce qui est projeté; en la matière, le Gouvernement fait un réel effort et tient ses promesses.

Après avoir remercié les orateurs, le président Fleury déclare l'assemblée ouverte en précisant que 121 organisations membres sont représentées par 192 délégués.

2. Désignation de scrutateurs

MM. Marcel Ackermann, Raphaël Brahier, Romain Chappuis, Joseph Jeannerat et Jean Lerch sont désignés.

3. Procès-verbal de la 8e assemblée des délégués du 4 mars 1983 à Courtemelon

Ce procès-verbal figure aux pages 2 à 9 du rapport annuel. Il est approuvé par l'assemblée avec remerciements à son auteur, Blaise Oriet.

4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1983

Après neuf années d'activité, la Chambre d'agriculture du Jura arrive au terme d'une première législature complète; tous les membres du comité encore en fonction depuis la création de la Chambre en 1975 devront être remplacés. Lui-même concerné par cette limite statutaire, le président Luc Fleury présente un dernier rapport présidentiel en forme de bilan général de l'agriculture jurassienne et de la Chambre d'agriculture depuis 9 ans.

Citons quelques passages de ce bilan présidentiel, qui fut aussi un engagement exceptionnel :

"La Chambre d'agriculture du Jura a eu l'honneur de représenter l'agriculture jurassienne dans le groupe de travail chargé du rapport pour la définition d'une politique agricole cantonale. L'agriculture jurassienne se doit de rendre hommage au président du groupe, M. Bernard Beuret, pour la motivation avec laquelle il a présidé à l'élaboration de ce précieux document" ... "En analysant la situation actuelle, en proposant des mesures concrètes à réaliser dans des délais précis, la grande préoccupation du groupe a été de promouvoir l'agriculture par l'initiative des producteurs, des organisations professionnelles, avec un soutien efficace et financier de l'Etat en cas de besoin".

"Je crois que la Chambre d'agriculture a essayé de remplir sa fonction en canalisant toujours l'énergie et la volonté de revendiquer une place équitable à l'échelon national. Le rôle de la Chambre a été de porter cette préoccupation à tous les niveaux. Ce travail a été positif et l'on sait aujourd'hui ce que pense et ce que veut l'agriculture jurassienne chez les responsables politiques comme chez ceux des grandes organisations professionnelles".

"Dans une organisation de défense professionnelle, il faut souvent savoir faire taire ses préoccupations personnelles pour se consacrer à l'intérêt général. Lors de l'introduction du contingentement laitier, une faille semblait s'ouvrir entre producteurs de plaine et ceux de montagne. Grâce à l'esprit constructif de tous, je crois pouvoir dire que la faille a été colmatée".

"Mesdames et Messieurs les délégués, en nous déléguant à la défense de vos intérêts, vous nous avez permis de consacrer une partie de notre temps à penser, à tenter de résoudre les problèmes et d'affermir la position de notre population paysanne. Nous vous en remercions".

Le secrétaire général Blaise Oriet commente le rapport d'activité 1983 en soulignant notamment le dynamisme nouveau qui caractérise l'agriculture jurassienne depuis quelques années, dynamisme auquel la Chambre d'agriculture n'est pas étrangère. Des acquis progressifs ont permis un certain rattrapage même dans les productions contingentées. Ce renouveau se traduit aussi par un changement de mentalité et par une adaptation à une économie d'échanges; dans ce contexte, les organisations agricoles, notamment les coopératives ont un rôle très important.

Bernard Beuret développe un plaidoyer en faveur des remaniements parcellaires dans le cadre du projet Transjurane. Toutes les analyses et les expériences faites concluent à l'importance de cet aménagement foncier pour l'avenir de l'agriculture. Pour souligner la priorité que la Chambre attache à cette question, celle-ci figure au premier rang de la résolution qui sera proposée à l'assemblée.

Ces différents rapports ne suscitent pas de remarques et sont approuvés.

5. Comptes 1983 et rapport de vérification

Les comptes figurent aux pages 30 à 32 du rapport annuel. Après leur présentation par le secrétaire et la lecture du rapport de vérification, les comptes 1983 sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

6. Cotisations, renforcement du secrétariat, budget 1984

Dès cette année, l'agriculture jruassienne doit payer sa cotisation à l'USP (25.000.- Fr./an); de plus, le développement des activités exige l'engagement d'un collaborateur supplémentaire au secrétariat. Le secrétaire général explique ces points en détail. Deux postes du budget sont notamment touchés par ces modifications : la contribution des exploitations qui passe de 50.- à 80.- Fr (y-compris la Terre Romande) et la contribution des coopératives.

Le budget 1984 tenant compte de ces divers éléments, figure à la page 31 du rapport annuel; il porte sur un montant de Fr. 179000.- et présente un excédent de recettes de Fr. 2.000.- dû notamment au fait que le collaborateur n'entrera en fonction qu'en cours d'exercice. Après quelques interventions, l'adaptation des contributions, le renforcement du secrétariat et le budget 1984 sont approuvés sans opposition.

7. Elections statutaires

a) du président

Le président Luc Fleury étant arrivé au terme de son mandat, le comité unanime propose la candidature de Jean Paupe, vice-président. Cette candidature est approuvée par acclamation. Le nouveau président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée

et rend hommage à l'engagement exemplaire et compétent de Luc Fleury, qui vient de consacrer neuf ans à la promotion de l'agriculture jurassienne, dont quatre années comme vice-président de la Chambre d'agriculture (depuis sa fondation) et cinq années comme président. Au nom de l'assemblée reconnaissante, un cadeau et une gerbe de fleurs sont remis à M. et Mme Fleury.

b) du comité

Plusieurs membres du comité sont concernés par la limitation statutaire du mandat; il s'agit de Mmes Brigitte Girardin et Mathilde Jolidon ainsi que de MM. Claude Ackermann, Pierre Frund, Robert Frund, Isaac Gerber, Roland Hügli et Robert Villat. Toutes ces personnes sont remerciées pour leur engagement au comité. Un plateau-souvenir est remis à chacune d'elles. Pour les remplacer, l'assemblée désigne les personnes suivantes :

Mmes Madeleine Gigandet des Genevez et Agnès Membrez de Courté-
telle, ainsi que MM. Gabriel Cattin du Boéchet, Ulrich Frei de Cour-
rendlin, Germain Froidevaux du Noirmont, Samuel Gerber de Porren-
truy, Georges Roy de Porrentruy, Bernard Saucy de Lajoux et Domi-
nique Varin de Alle.

André Biedermann souhaite que l'on étudie une formule plus sou-
ple pour la représentation au comité et au bureau. Cette proposi-
tion, qui implique une révision de l'art. 9 des statuts, sera étudiée
au cours de la législature.

c) du secrétaire général

M. Blaise Oriet est réélu pour cette fonction par acclamation.
Il remercie l'assemblée pour le renouvellement de sa confiance.

d) des vérificateurs des comptes

MM. Joseph Comte, Yves Courbat, Henri Laville, Robert Piquerez
et François Rossé sont réélus pour une nouvelle période.

8. Programme d'activité 1984

Ce programme, commenté par le secrétaire, figure aux pages 28
et 29 du rapport annuel. Il est approuvé sans opposition. M. R.
Péquignot suggère que le canton étudie la possibilité de racheter
certaines fermes importantes dont le prix d'acquisition excède les
possibilités des agriculteurs jurassiens .

9. Admission de membres

Les quatre organisations suivantes ont demandé leur admission en qualité de membres de la Chambre d'agriculture du Jura :

- C.U.M.A.B., Coopérative d'utilisation de matériel agricole betteravier, Alle
- JURA CARNA, comptoir de la viande, Courgenay
- Société cantonale jurassienne d'horticulture, Porrentruy
- Sucrache, coopérative de chargement, Delémont.

Recommandée toutes les quatre par le comité, ces organisations sont admises comme membres de la Chambre d'agriculture à l'unanimité.

10. Résolution

La résolution figurant en annexe au présent procès-verbal est votée par l'assemblée.

11. Divers et propositions individuelles

La discussion n'est pas utilisée sous ce point.

Le président Fleury remercie l'assemblée pour la confiance témoignée par l'acceptation de tous les points proposés par le comité; il souhaite à chacun une bonne année agricole 1984 et un bon retour, puis lève l'assemblée à 16 h 30.

Le secrétaire : Blaise Oriet

A méditer ..

*La vraie générosité envers l'avenir
consiste à tout donner au présent.*

Albert Camus

*Le possible habite
près du nécessaire*

Pythagore

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

RESOLUTION

Réunis en assemblée générale le 2 mars 1984 à St-Brais, 192 délégués de la Chambre d'agriculture du Jura ont voté la résolution suivante à l'unanimité:

La Chambre d'agriculture du Jura demande la réalisation de remaniements parcellaires intégraux dans les communes concernées par le passage de la Transjurane; y renoncer hypothéquerait gravement l'avenir et le développement de l'agriculture dans ces régions. En effet, les inconvénients de la route s'ajouteraient à ceux, déjà actuels, d'un morcellement excessif. La Chambre d'agriculture invite donc les agriculteurs, les autorités communales et cantonales ainsi que toutes les instances concernées à entreprendre toutes les démarches opportunes pour ne pas manquer cette occasion unique.

Par ailleurs, elle se félicite des nombreux remaniements entrepris ou souhaités par d'autres communes. Considérant l'important retard du Jura en la matière, elle invite les autorités cantonales à prendre toutes les dispositions utiles -au besoin des mesures exceptionnelles-, pour satisfaire au plus vite toutes ces demandes.

La Chambre d'agriculture du Jura constate avec satisfaction le dynamisme manifesté depuis quelques années par l'agriculture jurassienne. Face aux conséquences du blocage des productions et des crédits de la part de la Confédération, elle invite le canton à mettre en route une véritable politique agricole, indispensable au renouvellement de l'agriculture et par conséquent, au renforcement de l'économie régionale. A cet égard, le monde paysan s'étonne des priorités d'investissement fixées dans le plan financier cantonal pour les années 1984-1988 : la situation et les besoins de l'agriculture n'ont pas été réellement pris en considération.

L'affectation du sol et la spéculation foncière préoccupent aussi l'agriculture jurassienne. Le Jura ne doit pas succomber à une sorte de "syndrome des voies de communication". En outre, les zones actuelles pour l'habitation et l'industrie sont dans la plupart des cas suffisantes, voire sur-dimensionnées pour satisfaire les besoins existants. Les plans d'aménagement du canton et des communes doivent être élaborés d'urgence afin de sauvegarder l'aire agricole.

Plusieurs cas d'opposition à des constructions agricoles dans les villages ont été constatés récemment. Consciente de certaines contraintes dues à l'évolution de la société, l'agriculture n'entend toutefois pas se laisser rejeter des villages au nom d'intérêts particuliers ou étrangers aux conceptions de la communauté jurassienne. La présence d'entreprises agricoles dans un village doit être considérée comme une réalité traditionnelle et enrichissante.

En matière de politique agricole fédérale, la Chambre d'agriculture du Jura rejette catégoriquement le projet d'ordonnance sur le contingentement laitier en zones de montagne, qui ne résoud aucun des problèmes posés actuellement. En ce qui concerne la répartition des contingents, notamment des betteraves sucrières et du colza, ainsi que des crédits d'investissement, la situation particulière de l'agriculture jurassienne doit être prise en considération.

2. RAPPORT D'ACTIVITE 1984

Introduction

Lors de son récent exposé à Courtemelon, M. Piot, chef de l'Office fédéral de l'agriculture a fait état d'une étude fondée sur les statistiques comptables de la FAT, selon laquelle 60 à 70 % du succès en agriculture dépendait des compétences du chef d'exploitation. Ce résultat ne nous étonne guère, mais doit néanmoins nous faire réfléchir.

Qu'est-ce qu'un chef d'exploitation compétent ? C'est l'agriculteur qui est capable d'exercer son métier avec succès dans le cadre des réalités existantes. Il faut bien sûr que ces réalités assurent certaines conditions et c'est le rôle des organisations professionnelles et de la politique agricole de garantir ces conditions minimales. Celles-ci étant présentes -et c'est généralement le cas en Suisse-, le succès dépend pour les deux tiers du chef d'exploitation.

Dans le Jura, il y a encore un certain effort à faire dans ce domaine; trop souvent, on se lamente sur les conditions existantes plutôt que de les mettre à profit au maximum. Prenons un exemple : il est possible de garder sans autorisation une douzaine de truies, ou 60 porcs à l'engrais, ou 500 pondeuses; lors de nouvelles constructions et de transformations, les places pour l'une ou l'autre de ces productions devraient être prévues systématiquement afin de pouvoir pratiquer ces activités si le marché est favorable. Certaines régions de Suisse exploitent beaucoup mieux que nous ces possibilités.

La compétence, c'est être capable de faire preuve de mobilité pour s'adapter aux situations données; compte tenu des limitations de tous ordre, cette capacité est aujourd'hui plus nécessaire que jamais.

2.1. Dix ans de participation

La Chambre d'agriculture du Jura, fondée le 24 janvier 1975, fête cette année son 10^e anniversaire. Cette étape est l'occasion d'établir un bilan.

Que de choses se sont passées au cours de ces dix années ! Quelques chiffres illustreront cette évolution dans le domaine des productions agricoles :

- cheptel bovin : + 4.700 têtes ou + 9 %;
- vaches : + 2.650 têtes ou + 15 %;
- lait commercial : + 20 mio. de kg ou + 35 %;
- céréales panifiables : + 650 Ha. ou + 30 %;
- colza : de 290 à 580 Ha (+ 100 %)
- betteraves sucrières : de 14 Ha à 163 Ha.

Il faut remarquer que durant la même période, env. 100 exploitations agricoles (env. 7 %) ont disparu.

Ces dix années ont vu également la concrétisation de l'indépendance jurassienne avec l'adoption d'une Constitution et la mise en place d'une administration cantonale. En politique agricole, l'introduction du contingentement laitier a bouleversé l'agriculture et a eu d'énormes conséquences, bonnes et moins bonnes, pour l'agriculture jurassienne. La formation professionnelle a connu aussi un regain d'intérêt sans précédent, de même que les améliorations foncières et les remaniements parcellaires, dont on parlait à peine il y a 10 ans.

Parmi les organisations agricoles, certaines ont connu un développement exceptionnel; plusieurs organisations jurassiennes ont été constituées dans la foulée de la Chambre d'agriculture : Association des paysannes jurassiennes, Fédérations cantonales d'élevage -bovine, chevaline, du menu bétail-, JURANICO, COPAMAC, JURA CARNA, etc. Dans le cadre des grandes coopératives (VLG, MIBA), la voix jurassienne s'est faite plus exigeante pour une meilleure prise en compte des intérêts régionaux.

En matière d'information aussi, un changement d'importance (réelle et symbolique) est à signaler puisqu'aujourd'hui, la Terre Romande est le principal hebdomadaire du monde rural jurassien.

Tout cela et bien d'autres faits caractérise une évolution sans précédent au sein de l'agriculture jurassienne. En accord avec la théorie de Marx (il n'a pas dit que des inepties!) selon laquelle les changements matériels induisent des changements psychologiques, ceux-ci influant à leur tour sur les structures de production, on assiste dans l'agriculture jurassienne à une évolution des mentalités qui donne une image plus intéressante de notre profession, suscite parfois l'envie ou en tous cas offre des perspectives intéressantes à une relève nombreuse et bien préparée.

Il faut remarquer aussi que la crise économique, à bien des égards plus fondamentale que la grande crise de 29, a provoqué des remises en question drastiques et ouvert de nouvelles perspectives qui ne sont pas sans effet sur l'agriculture.

Tout au long de cette véritable période de mutation, la Chambre d'agriculture du Jura a représenté et assumé avec persévérance et non sans succès les intérêts de l'agriculture jurassienne. On pourrait dresser la liste des acquis les plus importants, mais ce serait accorder peut-être trop d'importance aux faits quantitatifs au détriment d'autres aspects tels que la conscience d'une profession réhabilitée et d'un avenir retrouvé.

Dans le seul cadre de la Chambre d'agriculture, des centaines de séances, des milliers d'heures d'engagement ont été consacrées à la promotion de l'agriculture jurassienne dans toutes ses composantes. Si le présent est notre récompense, rien n'est jamais acquis définitivement et les années qui nous conduiront à l'an 2000 ne manqueront ni d'intérêt, ni de défis à relever.

2.2. Actualités agricoles jurassiennes

Le contexte

L'agriculture est une activité économique et sociale; en tant que telle, elle est insérée dans un contexte qui en détermine parfois profondément l'orientation.

Au plan mondial, la situation économique est caractérisée en 1984 par une éclaircie dans une période de crise structurelle et psychologique profonde. Si la reprise économique amorcée en 1983 s'est confirmée, le chômage n'en a pas moins augmenté, de sorte que la résorption de ce cancer social ne semble plus devoir découler automatiquement d'une conjoncture économique raffermissée.

La situation alimentaire du monde se dégrade à un rythme semble-t-il inexorable et d'autant plus préoccupant. A cet égard, il serait faux et dangereux de croire à la possibilité d'une alimentation durable du Sud par le Nord; une telle illusion, conduisant à un démantèlement de l'agriculture tiers-mondiste et à une responsabilité insupportable pour nous, mènerait rapidement le monde à l'apocalypse.

En Europe, l'agriculture est confrontée, comme en Suisse mais à une échelle bien plus importante, à des problèmes de surproduction, d'écoulement et de financement. La limitation de la production laitière provoque des difficultés comparables à celles que nous avons connues. Pour nous, il devient de plus en plus difficile d'écouler certains surplus, même fortement subventionnés (fromage, bétail, pdt) sur ces marchés, notamment en Italie.

En Suisse, le dépérissement des forêts, dont personne ne connaît encore les causes effectives, renforce l'impact des thèses écologiques qui sont parfois justifiées, mais souvent aussi exagérées et opportunistes.

Tout cela constitue le contexte que l'agriculture jurassienne doit prendre en compte pour préparer et orienter son avenir.

Le 6e rapport du Conseil fédéral sur l'agriculture

Ce rapport prend en compte l'évolution de l'agriculture suisse depuis 1976 pour établir une sorte de bilan et tenter de dégager les lignes de force de la politique agricole des années à venir.

Le ton du bilan est celui de la satisfaction, même si tout n'est pas parfait. Si l'on compare la situation de l'agriculture suisse à celle de la plupart des autres pays du monde, cette bonne conscience n'est pas totalement injustifiée; il serait dangereux cependant qu'elle masque certaines faiblesses qui pourraient bien se concrétiser ces prochaines années. Satisfaction donc, si l'on veut, mais vigilance.

Plus importantes sont les lignes directrices pour l'avenir. En matière de politique des prix et revenus, les prix seront à l'avenir plus tributaires de la situation du marché : cela signifie que les prix des productions excédentaires évolueront moins que ceux des productions non excédentaires. D'autre part, les consommateurs devront supporter les coûts de production suisses. Il faut craindre dès lors une dépendance exagérée de l'agriculture par rapport aux milieux de consommateurs (organisations, mouvements, partis).

Cette orientation implique aussi que la politique des revenus ne sera plus aussi étroitement liée à celle des prix. En plaine, l'intervention des pouvoirs publics servira surtout à améliorer les bases de production. En régions de montagne, le revenu sera complété par des paiements compensatoires qui sont considérés comme une alternative aux prix différenciés.

On comprend que dans un tel contexte, plus soumis aux fluctuations, les autorités responsables ne veulent plus assumer un revenu paritaire trop directif et trop précis.

Quel jugement peut-on porter sur ce qui n'est certes par un virage à 180°, mais qui constitue néanmoins une orientation nouvelle ?

Il est indéniable que cette politique prend en compte les exigences des milieux non agricoles et que par conséquent, la politique agricole future sera plus mâtinée de ces exigences. L'agriculture doit-elle s'opposer à cette prise en compte, au risque de se voir imposer des solutions unilatérales ?

Compte tenu du fait que l'agriculture est fortement minoritaire dans notre type de société, compte tenu également du contexte général évoqué plus haut, il est certain que les organisations agricoles ont un rôle plus important et plus ardu que jamais pour ménager à l'agriculture le cadre dans lequel la compétence professionnelle pourra s'exprimer. A travers sa grande cohésion, l'agriculture pourra suppléer au danger de la crispation par sa présence et par son savoir-faire.

L'année agricole 1984 dans le canton du Jura

Globalement, 1984 fut un bon millésime pour l'agriculture. En Suisse, les estimations font état d'une augmentation du rendement brut épuré d'env. 6 % à 8,85 milliards de francs. Dans le canton du Jura, le bilan est également positif. La production laitière a augmenté sensiblement, de sorte que les contingents seront partout remplis intégralement. Les grandes cultures (céréales et colza) ont produit des rendements exceptionnels qui, pour la première fois, situent le Jura au niveau de la moyenne suisse. A cet égard, une analyse des conditions particulières de la campagne 1984 devrait être faite pour tenter de reproduire techniquement ces conditions, si c'est possible.

Rien n'est parfait (heureusement ou malheureusement); la montagne jurassienne a bien moins profité des largesses de l'année écoulée. Après un début d'année prometteur, le marché du bétail s'est fortement tassé en automne tandis que l'exportation a aussi beau-

coup diminué par rapport à deux années antérieures. De plus en plus, l'écoulement du bétail emprunte le canal des marchés d'élimination, dont les prises en charge se sont accrues de plus de 20 % en 1984. Les deux marchés de remontes d'engraissement ont permis d'écouler 250 têtes (même niveau que l'année précédente); il est à regretter que cette production ne soit pas suffisamment organisée : c'est une réelle possibilité de diversification pour la montagne et la production devrait être au moins doublée. En montagne toujours, les céréales fourragères ont dû être récoltées dans des conditions très difficiles (pluies ininterrompues du 15.9. au 15.10.); l'approvisionnement en fourrages est précaire, quoique la qualité soit bonne. En montagne aussi, les contingents laitiers seront totalement épuisés.

Politique agricole cantonale

On croit souvent que la politique agricole est l'affaire exclusive de la Confédération. Expériences faites, nous constatons que ce qui se décide et ce qui se fait au niveau du canton est finalement encore plus déterminant pour la situation de l'agriculture. Par sa politique en matière d'améliorations foncières et de crédits d'investissement, le canton peut influencer sur les structures de l'agriculture; la promotion des remaniements parcellaires, de la formation professionnelle, de la vulgarisation de même que les actions d'incitation et de revendication des organisations professionnelles et des coopératives exercent une influence considérable. Enfin, si l'on se rappelle que plus de 50 % du résultat d'une exploitation agricole dépend de son chef, on constate que tout compte fait, ce qui se passe sur place est bien plus déterminant que ce qui se décide à Berne.

En 1984, la Chambre d'agriculture a rencontré à quatre reprises la Division cantonale de l'agriculture (trois fois le bureau et une fois le comité), dans le cadre d'une concertation régulière avec les partenaires sociaux instituée par le Département de l'Economie publique. De nombreux problèmes concernant l'agriculture ont été abordés au cours de ces échanges fort utiles, car ils permettent de définir une ligne d'action commune et d'autant plus efficace. Parmi les nombreuses questions abordées, mentionnons :

- remaniements parcellaires;
- politique d'investissement en matière AF + CI;
- aménagement du territoire, forêts, protection de l'environnement;
- politique agricole cantonale;
- contingentement laitier;
- contingents de betteraves;
- lutte contre les campagnols;
- ordonnance cantonale sur la protection des animaux;
- fiscalité des agriculteurs et des organisations;
- révision de l'arrêté laitier 1977;
- marchés d'élimination, remontes d'engraissement;
- projet de Bonfol; prolongement de la voie CJ;
- économie laitière.

Une entrevue avec les députés agricoles au Parlement a permis de faire le point sur la politique d'investissement cantonale. La Chambre a rencontré également le Conseil du notariat jurassien (au sujet des ventes immobilières), la Direction de MIBA, les Sociétés d'agriculture, le Chef du Service cantonal des transports (au sujet du projet CJ), etc.

En matière de politique des investissements en agriculture, on peut relever avec satisfaction une prise de conscience au niveau cantonal dans le sens d'un assouplissement des conditions d'octroi dans le but d'activer les restructurations nécessaires en agriculture. Que ce soit pour les crédits d'investissement ou les crédits AF, cela devrait permettre de profiter

au maximum de l'aide fédérale qui, jusqu'à présent, n'était pas totalement utilisée en raison soit d'une insuffisance de projets, soit d'une insuffisance de financement de la part du canton.

Au cours de l'année 1984, deux importants rapports concernant l'agriculture ont été remis au Gouvernement; il s'agit du rapport devant servir à l'élaboration d'une politique agricole cantonale ainsi que du rapport de l'Institut d'économie rurale de Zurich sur l'économie laitière. En ce qui concerne le rapport sur la politique agricole, une commission administrative est actuellement chargée d'en évaluer les impacts aux plans législatif et financier et d'émettre des propositions quant aux priorités. La mise en place d'une politique agricole cantonale est une affaire de longue haleine; toutefois, il est indéniable que l'analyse complète de la situation et des besoins de l'agriculture jurassienne présentée dans ce rapport influence d'ores et déjà la politique du canton dans notre secteur.

La Chambre d'agriculture a également participé à une commission cantonale pour l'étude de la fiscalité agricole. Au cours de cette année, la commission s'est limitée au problème de la fixation des normes fiscales, dans le cadre du système actuel. Cette confrontation a été fort utile : elle a permis de démontrer que l'agriculture jurassienne payait au moins autant d'impôts que les autres secteurs d'activité et qu'en montagne notamment, la pratique actuelle aboutissait à une sur-imposition. En 1985, la commission a pour mandat d'étudier une meilleure adéquation du système fiscal en fonction des réalités de l'agriculture jurassienne.

Toutes ces discussions et ces interventions (également en matière de protection de l'environnement) ont permis de constater le rôle important du canton en matière de politique agricole. Dès lors, la définition d'une politique agricole cantonale prend du relief et mérite une attention soutenue et urgente.

Remaniements parcellaires

En 1984, la Chambre d'agriculture a voué une grande attention au problème des remaniements parcellaires, notamment à ceux liés à la première étape de la Transjurane. A cet égard, il faut remarquer que ces projets d'améliorations foncières dans les huit communes concernées seront financés pour plus de 30 millions de francs par des subventions des pouvoirs publics.

La tendance future de la politique agricole sera de laisser jouer davantage les effets du marché sur les prix des produits; dans ces conditions, les exploitations disposant de bases de production rationnelles seront avantagées. C'est pourquoi la réalisation de ces remaniements est indispensable pour assurer l'avenir de notre agriculture.

Le remaniement est aussi le moyen le plus efficace pour lutter contre la spéculation foncière et l'augmentation concomitante du prix des terres. Ce phénomène de plus en plus ruineux pour l'agriculture, est en effet fortement lié à un marché de petites parcelles. En outre, le remaniement favorisera l'accession des agriculteurs à la propriété foncière rurale, satisfaisant ainsi une disposition constitutionnelle. La réalisation du principe "la terre à celui qui la cultive" est peut-être à long terme la seule manière de maîtriser le problème foncier en agriculture.

Tous ces arguments s'ajoutant aux effets directs des remaniements (amélioration des dessertes, rationalisation de l'exploitation, etc.) justifient l'engagement déterminé des agriculteurs pour cette réforme foncière. La Chambre d'agriculture s'est également efforcée de proposer des solutions pour atténuer les craintes des exploitants en matière de contingents laitiers et de pertes de surface (engagement des agriculteurs à jouer le jeu de l'intérêt général). Signalons aussi l'effort cantonal pour promouvoir cette indispensable réforme.

La coopération agricole au défi

Ce thème, pour lequel la Chambre d'agriculture se bat depuis plusieurs années, a connu quelques développements intéressants en 1984. Nous avons déjà mentionné la présentation de l'étude de l'Institut EPFZ relative à l'économie laitière jurassienne. Cette étude de près de 200 pages a mis en évidence la complexité du problème et l'intérêt pour le Jura d'une plus grande participation au principal secteur de sa production agricole.

Divers projets en économie laitière sont à l'ordre du jour, concernant notamment certaines fromageries en Ajoie et le développement de la production de Tête-de-Moine aux Franches-Montagnes, voire la production de fromage à pâte molle dans le Clos-du-Doubs.

En ce qui concerne les structures coopératives, le débat se poursuit et des propositions de restructuration concernant la succursale VLG de Delémont (la plus grande coopérative dans le canton du Jura) sont attendues incessamment. Des perspectives de développement intéressantes se précisent également aux Franches-Montagnes et dans le Clos-du-Doubs.

Après la récolte record de céréales et de colza en 1984, deux projets d'agrandissement des centres de réception et de conditionnement sont à l'étude ou en voie de réalisation en Ajoie. Une étude est menée dans le même sens à Courtételle. Il serait souhaitable que ces projets s'insèrent dans une politique concertée visant à doter l'agriculture jurassienne d'infrastructures rationnelles, voire dans certains cas complémentaires. Relevons aussi l'entrée en activité de JURA CARNA, comptoir de la viande.

L'agriculture moderne est toujours plus concernée par la transformation de ses produits et par le marché. Une part non négligeable du potentiel de développement et de l'avenir de l'agriculture se joue dans ces secteurs, d'où l'intérêt qu'ils méritent.

Agriculture, écologie et société

L'agriculture moderne est confrontée à une série de problèmes nouveaux qu'il faut s'efforcer de maîtriser. Le développement d'une société de loisirs et de bien-être matériel engendre des exigences sophistiquées que l'on nomme "qualité de la vie", "écologie" ou autrement. De nombreux mouvements d'opinion se cristallisent autour de thèmes flous et souvent contradictoires avec d'autres aspirations plus traditionnelles (le bien-être matériel p. ex.). En tant que dépositaire de la nature, l'agriculture est concernée au premier chef par ces questions et est trop souvent accusée de n'être pas le Paradis terrestre qui n'existe que dans l'imagination des hommes.

Dans le Jura, les mouvements de protection de la nature, de la flore, des animaux, sont particulièrement actifs, relayés parfois par des offices publics braqués sur ces questions.

L'agriculture est consciente de ses responsabilités en matière de protection de l'environnement et des animaux. Si les relations entre milieux agricoles et écologiques sont souvent fondées sur l'opposition plutôt que sur la concertation (même entre les Services respectifs de l'Administration), cela ne tient-il pas au fait que l'agriculture est d'emblée cataloguée dans le groupe des pollueurs et des empêcheurs "d'écologiser" en paix ? Selon nous, l'agriculture est et restera le principal élément de toute politique écologique. La nature et les animaux sont le pain quotidien de chaque agriculteur. En fin de compte, l'opposition sus-mentionnée n'est-elle pas celle d'une écologie abstraite, théorique et idéaliste face à une écologie concrète, intégrée et réaliste ?

Le sol est le principal élément de l'écologie. Dans le Jura, des dizaines d'hectares de sol dépérissent et meurent chaque année (cf. les zones industrielles démesurées, la TJ, la correction de Soyhières, le projet CJ, etc.). Trop souvent, l'agriculture est seule à se battre pour cette question écologique fondamentale qu'est la sauvegarde du sol.

2.3. Activités du secrétariat

En 1984, le renforcement du secrétariat de la Chambre d'agriculture a été réalisé. M. Jacques Maître, 1952, agro-ingénieur ETS de Bassecourt est entré en fonction le 1er novembre 1984 en qualité de secrétaire-adjoint. Jacques Maître, qui a travaillé cinq ans au Service de vulgarisation agricole du Jura est notamment spécialiste des questions d'assurances en agriculture. Ce secteur, qui prend de plus en plus (trop) d'importance dans l'agriculture également, pourra ainsi être suivi attentivement. En collaboration avec l'USP, la Chambre a mis sur pied des solutions globales administrativement simples pour l'affiliation obligatoire des employés agricoles non familiaux à l'assurance contre les accidents et à la prévoyance professionnelle. Tous les agriculteurs intéressés peuvent également s'adresser à la Chambre d'agriculture pour faire procéder à une expertise de leur portefeuille d'assurances où souvent, des économies appréciables pourraient être faites.

Le renforcement de son secrétariat permet aussi à la Chambre d'agriculture de mieux suivre les problèmes toujours plus nombreux et complexes qui se posent à l'agriculture aujourd'hui. En tenant compte de la gérance des centrales, des besoins d'information (TR et autres), de plus de 50 séances annuelles des différents organes, il faut bien reconnaître que la présence de deux personnes au secrétariat n'est pas un luxe pour l'agriculture jurassienne. Toutes proportions gardées, on peut dire que le domaine d'activité de la Chambre d'agriculture est aussi vaste que celui de la Division cantonale de l'agriculture : tout ce qui touche l'agriculture les concerne l'une et l'autre, à des degrés divers. Or, ici encore, le facteur humain est l'élément-clef de toute activité et de toute efficacité.

Centrale des blés du Jura

Evolution des livraisons de céréales panifiables à la Confédération :

1979	9.247 tonnes	1982	9.359 tonnes
1980	7.965 to.	1983	9.645 to.
1981	8.049 to.	1984	15.500 to. *

* estimation

La récolte 1984 de céréales panifiables est incontestablement la récolte du siècle dans le Jura. Alors que notre canton se situe traditionnellement nettement au-dessous de la moyenne suisse pour les rendements, nous sommes cette année au même niveau avec plus de 55 kg/are.

Malheureusement, le Jura se distingue une fois de plus par une proportion record de céréales germées, soit env. les 40 % du total, représentant près du tiers des céréales germées du pays. Dans la Vallée de Delémont, la proportion est même supérieure à 80 %.

Malgré une production exceptionnelle, qui concerne également le colza et dans une mesure un peu moindre les céréales fourragères, les centres de conditionnement ont pu faire face à leurs obligations, ce qui prouve que notre canton est parfaitement équipé en ce domaine, grâce, il faut le reconnaître, à la prévoyance dont les responsables de ces centres ont su faire preuve.

La Centrale des blés a été sollicitée en proportion; jusqu'au 31 janvier, 94 prises en charge de plus de 120 tonnes chacune ont eu lieu. Un montant brut de plus de douze millions de francs a été payé jusqu'à présent.

Les centres collecteurs ont livré env. 85 % de la récolte et les centres à livraisons individuelles env. 15 %. Env. 63 % de la production de céréales panifiables provient d'Ajoie et 37 % du district de Delémont.

Centrale des oléagineux du Jura

Pour le colza également, les rendements ont été exceptionnels. Alors que la récolte médiocre de 1983 s'était élevée à 1.010 tonnes, ce sont 1.600 tonnes qui ont été livrées en 1984 pour la même surface contractuelle (485 hectares). Le rendement 1984 établit ainsi un record avec près de 33 kg/are. Le centre de ramassage de Alle participe pour 1.330 tonnes à ces livraisons et celui de Delémont pour 320 tonnes, compte tenu d'une cinquantaine de tonnes provenant des cantons de Berne et de Soleure.

La Centrale a payé un montant brut de Fr. 3.333.190,35 aux centres de ramassage. Elle s'occupe également de la commercialisation de près de 1.000 tonnes de résidus d'extraction (tourteaux) résultant de cette belle récolte.

Pour la campagne 1985, le Jura a obtenu une augmentation sensible des contingents, puisque 580 hectares ont pu être distribués. Les demandes portant sur plus de 615 hectares, tous les voeux n'ont pu être intégralement satisfaits, mais la répartition n'a pas posé trop de problèmes du fait de l'augmentation obtenue.

Quelques contraintes administratives supplémentaires s'introduisent également dans ce secteur (déclaration nominale de toutes les parcelles, notamment), contraintes contre lesquelles la Centrale s'est opposée sans succès.

Le marché de l'huile de colza et des tourteaux est fluide, malgré l'importante récolte. Dans le secteur des tourteaux, il y a même un manque après des années d'excédents.

Relevons enfin que la gérance de la Centrale des oléagineux procure à la Chambre d'agriculture près du tiers de ses ressources; la formule adoptée en 1979 est donc heureuse puisqu'elle permet une parfaite tenue de ce service tout en favorisant la promotion de l'agriculture.

Conclusion

Au terme de dix années d'activité au service de la défense et de la promotion de l'agriculture jurassienne, la Chambre d'agriculture du Jura a acquis une expérience et une crédibilité étayées avant tout par des résultats effectifs et reconnus. Le rôle positif d'une défense professionnelle proche de la profession et fondée sur la concertation et la poursuite persévérante d'objectifs généraux bien définis est ainsi établi.

Compte tenu de la complexité toujours croissante des rapports socio-économiques et de la part toujours plus faible des agriculteurs dans la société, l'organisation et la cohésion de l'agriculture sur les plans suisse et jurassien est aujourd'hui plus indispensable que jamais. Le rôle d'une organisation comme l'Union suisse des paysans au plan suisse ou la Chambre d'agriculture au plan jurassien est d'oeuvrer à la promotion d'un cadre dans lequel peut s'exercer le dynamisme et les compétences des agriculteurs. Cette tâche est difficile et requiert l'appui de toutes les composantes du monde agricole.

L'agriculture moderne, ce n'est plus seulement la production; c'est une multitude d'activités dans les secteurs secondaires et tertiaires (formation professionnelle, technique, information, mise en valeur des produits, commercialisation, transports, assurances, constructions, etc.). Il est important pour l'avenir de l'agriculture qu'elle s'ouvre à ces nouveaux domaines et les intègre dans une conception large de l'activité agricole. Le monde agricole demeurera ainsi un secteur déterminant, même dans la société post-industrielle et pourra faire valoir d'autant mieux ses intérêts que ceux-ci recouvrent des aspirations à la mode : économie à la mesure de l'homme, insertion harmonieuse de l'homme dans son milieu naturel, bon sens, tradition et pragmatisme.

3. PROGRAMME D'ACTIVITE 1985

En 1985, les problèmes suivants retiendront particulièrement l'attention de la Chambre d'agriculture du Jura :

Politique agricole fédérale

- révision de l'arrêté laitier 1977, système du prix et de la retenue, quantité franche, commerce de contingents, contingent de Fédération;
- révision de l'arrêté sur l'économie sucrière; répartition du supplément de contingent;
- révision du droit foncier, statut du fermage;
- politique agricole générale; adaptation des prix agricoles; orientation des productions; mesures particulières en faveur des régions défavorisées; soutien financier aux améliorations de structures;

dans chaque cas, la Chambre d'agriculture s'efforcera de présenter et de défendre les aspirations et les intérêts de l'agriculture jurassienne.

Politique cantonale

- remaniements parcellaires, améliorations foncières, révision de la LAF cantonale;
- participer à l'élaboration d'une politique agricole cantonale sur la base du rapport établi par le groupe de travail;
- aménagement du territoire : demander la réalisation du plan directeur cantonal; y représenter les intérêts de l'agriculture;
- protection de l'aire agricole, notamment dans le cadre du tracé de la Transjurane et d'autres projets (CJ, routes, etc.);

- protection de la nature et de l'environnement; oeuvrer dans ces domaines en faveur de projets réalistes, sauvegardant les intérêts fondamentaux de l'agriculture;
- participer à l'étude d'une fiscalité plus simple et plus équitable pour l'agriculture.

Divers

- poursuivre l'étude sur les structures de l'économie laitière en collaboration avec d'autres instances;
- oeuvrer au renforcement du secteur coopératif dans les différentes régions jurassiennes;
- développer l'information : presse, radio locale, publication éventuelle d'un bulletin interne;
- défendre les intérêts de l'agriculture jurassienne dans le secteur envahissant des assurances;
- étudier, évent. réaliser la mise sur pied d'un service de consultation juridique professionnel;
- étudier la révision des statuts de notre association;
- préparer un dossier mettant en évidence les différents aspects socio-économiques de l'agriculture dans le canton du Jura (en guise de plaquette du dixième anniversaire).

En outre et selon les circonstances, la Chambre d'agriculture prendra toutes mesures utiles à la promotion de l'agriculture jurassienne et à la sauvegarde de ses intérêts.

4. COMPTES 1984 ET BUDGET 1985

Compte de pertes et profits

Produits

- Cotisation des organisations membres
- Contributions des coopératives
- Contributions des exploitations agricoles
- Contributions des fédérations (MIBA, VLG, MIBE)
- Contributions diverses
- Gérance de la Centrale des blés du Jura
- Gérance de la Centrale des oléagineux du Jura
- Rédaction jurassienne de la Terre romande
- Intérêts

Total

Charges

- Frais de séances (comité, bureau, commis., assemblée)
- Secrétariat général, salaires + charges sociales)
- Secrétariat adjoint, salaires + charges sociales)
- Frais de représentation et de déplacements
- Frais administratifs : matériel de bureau, fournitures, imprimerie, frais divers
- Frais de port, téléphone, taxes CCP
- Location du bureau, nettoyage, électricité
- Cotisation à l'Union suisse des paysans
- Cotisations, abonnements, dons divers
- Amortissement du mobilier
- Amortissement sur participations (Jura Carna)
- Reliquat actif

Total

BUDGET 1984

COMPTES 1984

3.200.--	3.140.--
35.000.--	35.134,15
31.500.--	28.910.--
12.300.--	12.300.--
500.--	250.--
30.000.--	30.245,55
60.000.--	60.509,20
4.000.--	4.000.--
2.500.--	3.121,50
<hr/>	<hr/>
179.000.--	177.610,40
=====	=====
15.000.--	13.692,40
66.000.--	62.244,75
37.000.--	11.650.--
6.000.--	5.743,10
11.000.--	10.714,40
4.000.--	4.251,20
4.000.--	4.213,05
25.000.--	25.000.--
5.000.--	3.119.--
4.000.--	7.750.--
-	6.000.--
2.000.--	23.232,50
<hr/>	<hr/>
179.000.--	177.610,40
=====	=====

Bilan au début de l'exercice (1.1.84)

	<u>ACTIFS</u>	<u>PASSIFS</u>	
Caisse	403,15	480.--	Transitoires (TR)
CCP	2.613,95	230,80	Transitoires (AFB)
Banque	76.518,35	5.000.--	Transitoires (CAJ)
Mobilier	1.--	40.000.--	Fonds de réserve
Participations	2.--	33.827,65	Capital
	<hr/>	<hr/>	
Total	79.538,45	79.538,45	
	=====	=====	

Bilan à la fin de l'exercice (31.12.84)

Caisse	71,95	540.--	Transitoires (TR)
CCP	259,75	268,35	Transitoires (AFB)
Banque	98.008,80	475.--	Transitoires (CAJ)
Mobilier	1.--	60.000.--	Fonds de réserve
Participations	2.--	37.060,15	Capital
	<hr/>	<hr/>	
Total	98.343,50	98.343,50	
	=====	=====	

Modification de fortune

Fortune à la fin de l'exercice	97.060,15
Fortune au début de l'exercice	73.827,65
	<hr/>
Augmentation de la fortune	23.232,50
	=====

Rapport des vérificateurs

Les soussignés ont procédé au bureau de la Chambre d'agriculture à la vérification des comptes de l'organisation. Ils ont procédé à un pointage des écritures et des pièces comptables. Ils ont constaté que la comptabilité est présentée dans les formes requises et que les chiffres concordent parfaitement. Le résultat de l'exercice permet une augmentation de fortune de Fr. 23.232,50 après un amortissement de Fr. 7.750.- sur mobilier et de Fr. 6.000.- sur participations. Le résultat a été affecté par Fr. 20.000.- au fonds de réserve et Fr. 3.232,50 en augmentation du compte "capital".

Les soussignés remercient sincèrement M. Blaise Oriet, secrétaire-caissier et Mme Christiane Girardin, secrétaire pour l'accueil et pour leur bon travail. Ils recommandent à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes 1984 de la Chambre d'agriculture du Jura et d'en donner décharge aux organes responsables.

Courfaivre, le 5 février 1985.

Les vérificateurs

Yves Courbat Henri Laville Robert Piquerez

Y. Courbat *H. Laville* *R. Piquerez*

Budget 1985

Recettes

Cotisation des org. membres	3.200.--
Contributions des coop. agric.	35.000.--
Contributions des expl. agric.	26.000.--
Contributions des fédérations	12.300.--
Contributions diverses	500.--
Travaux salariés du secrétariat (centrales, assurances, TR)	125.000.--
Intérêts	4.000.--

Dépenses

Frais de séances	15.000.--
Frais de représentation + dépl.	8.000.--
Salaires et charges soc. /3 empl)	140.000.--
Frais administratifs et divers	12.000.--
Port, téléphones, taxes CCP	6.000.--
Loc. bureau et nettoyage, élec.	5.000.--
Cotisation à l'USP	25.000.--
Cotisations et dons divers, abon.	5.000.--
Frais 10e CAJ (plaque, etc.)	5.000.--
Reliquat négatif (sur fonds de rés.)	15.000.--
Totaux	221.000.-
	=====
	221.000.-
	=====

STATISTIQUES ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Résultats du recensement du bétail du 21 avril

	1980	1982	1983	1984
Possesseurs de bovins	1'624	1'549	1'523	1'460
Bovins	57'206	55'836	56'015	56'409
Possesseurs de chevaux	594	662	645	620
Chevaux	2'748	2'805	2'955	2'981
Porcs	16'009	10'483	10'898	8'596
Volailles	234'641	141'748	131'847	124'799
Moutons & Chèvres	4'692	3'357	3'478	3'516
Colonies d'abeilles		9'235	9'077	9'252

Sources : 1980: recensement fédéral de l'agriculture

1982,1983, 1984 : recensement du 21 avril.

Principales productions végétales en 1980, 1983 et 1984 (hectares)

Froment	2'287	2'392	2'453
Seigle	231	129	206
Epeautre	161	148	142
Subtotal Céréales Panifiables	2'679	2'669	2'801
Orge	3'434	3'745	3'788
Avoine	680	588	577
Maïs grain	322	244	272
Subtotal Céréales Fourragères	4'436	4'577	4'637
Colza	396	485	485
Betteraves sucrières	67	163	163

Sources : 1980 : Recensement fédéral de l'agriculture
1983 et 1984 : ECR, selon primes de culture

Prix et subventions agricoles depuis le 1.7.1984

Lait, prix de base 92 ct

Contribution par vache dont le lait n'est pas commercialisé (Fr/pièce)

de la 2e à la 10e vache	1'300.-- (ZM II-IV: + 100.--)
de la 11e à la 20e vache	1'300.--
de la 21e à la 50e vache	950.--
de la 51e à la 100e vache	600.--
dès la 101e vache	400.--

Prix indicatifs moyens du bétail de boucherie (Fr/kg PV)

Génisses et boeufs IA	6,10	+/- 25 ct
Taureaux IA	6,10	+/- 25 ct
Vaches IID	4,65	+/- 30 ct
Veaux d'étal AA/A	8,80	+/- 50 ct
Porcs d'étal	4,80	+/- 40 ct
Agneaux jusqu'à 40 kg PV	6,30	+/- 15 ct

Oeufs, prix cible 29,5 ct

- supplément de 2 cts pour les oeufs provenant d'exploitations
dont la garde est conforme à la loi sur la protection des animaux.

Céréales et colza (Fr/q)

Froment Ia	112.--
Froment I	107.--
Froment II	103.--
Froment III	99.--
Froment IV	96.--
Seigle	97.--
Epeautre	95.--
Céréales fourragères	72.--
Colza (4,5% humidité)	205.--

Subsides pour les céréales panifiables (Fr/ha)

Terrains en pente en dehors de ZM	800.--
Zone intermédiaire élargie	250.-
Zone intermédiaire	550.--
Zone préalpine des collines	800.--
Zone de montagne I	950.--
Zones de montagne II - IV	1'150.-

Primes de culture pour céréales fourragères (Fr/ha)

Primes de base	orge, avoine	Maïs grain
	triticale	
0,1 à 5,0 hectares	1'300.--	1'050.--
5,01 à 10,0 hectares	1'100.--	600.--
dès 10,01 hectares	1'000.--	300.--

Remarques : L'échelle dégressive selon les surfaces ne s'applique pas aux cultures de féverolle et de pois protéagineux.
En zone de plaine les contributions ci-dessus sont réduites de 10 %

Suppléments pour conditions difficiles d'exploitation.

Terrains en pente	720.--
Zone intermédiaire élargie	180.--
Zone intermédiaire	315.--
Zone préalpine des collines	585.--
Zones de montagne I	800.--
Zones de montagne II - IV	950.--

	1982	1983	1984
Indice des prix des produits agricoles (1976 = 100)			
Céréales panifiables	109,3	112,8	114,1
Pommes de terre	106,1	117,2	119,2
Gros bétail de boucherie	107,0	111,1	114,1
Veaux de boucherie	107,5	113,7	116,7
Bovins de boucherie, total	107,2	111,9	114,9
Porcs de boucherie	97,7	96,0	113,7
Lait	116,3	122,7	126,2
Oeufs	124,0	125,2	132,7
Total	109,4	113,3	118,4

Indice des prix des moyens de production (1976 = 100)

Fourrages	115,3	117,1	119,4
Semences	102,7	110,6	114,9
Antiparasitaires	97,5	101,0	103,6
Engrais	110,3	107,5	105,2
Carburants	151,9	144,4	148,1
Electricité	109,0	111,4	115,2
Machines	121,8	126,2	128,5
Constructions	127,8	131,8	131,9
Intérêts, lère hypothèque	101,3	95,1	93,2
Main d'oeuvre extra-familiale	132,4	137,9	141,9
Assurances	146,2	152,0	179,5 (!)
Total	118,4	119,8	121,2

ORGANES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA (suite)

La Commission des affaires sociales

MM. Claude Ackermann, Bourrignon, président; Jacques Maître, secrétaire; Mme Gabrielle Simonin, Porrentruy et MM. Paul Cerf, Seleute et Paul Queloz, St-Brais.

La Commission pour l'aménagement du territoire

MM. Bernard Beuret, président; Jacques Maître, secrétaire; Martin Oeuvery, Chevenez; Charles Steullet, Soubey et les membres agricoles de la commission cantonale du plan d'aménagement.

La Commission de production animale

MM. Luc Fleury, Porrentruy, président; Raphaël Brahier, Lajoux, vice-président; Jacques Maître, secrétaire; Henri Charrière, Recolaine; Henri Frésard, Les Rouges-Terres; Isaak Gerber, Henri Huelin, Les Emibois; Marcel Koller, Bourrignon; Pierre Marchand, Alle; Ernest Rihs, Courrendlin et Henri Schmid, Courtemelon.

La Commission de la Terre Romande

MM. Robert Frund, Courgenay, président; Blaise Oriet, secrétaire; Mme Mathilde Jolidon, Le Prédame et MM. Jean-Marie Aubry, La Chaux-des-Breuleux; Joseph Comte, Courtételle et Jean Paupe.

La Commission pour l'étude de l'économie laitière

MM. Robert Frund, président; Blaise Oriet, secrétaire, Bernard Beuchat, Epauvillers; Bernard Beuret, Gabriel Cattin et Joseph Schaffner.

La Commission des finances

MM. Gabriel Cattin, Ueli Frei, Robert Frund, Blaise Oriet, Jean Paupe et Joseph Schaffner.

Délégués à l'USP : MM. Joseph Schaffner, Bourrignon
Joseph Willemin, Epauvillers

Délégué à la FSASR: M. Jean-Louis Chételat, Courtételle

Délégué au CRIA : M. Camille Wermeille, Saignelégier

Délégués à la Terre Romande:

Mme Mathilde Jolidon, Le Prédame
M. Luc Fleury, Porrentruy.

ORGANISATIONS MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

- 5 Sociétés régionales d'agriculture
- 6 Associations de paysannes
- 63 Sociétés de laiterie
- 8 Coopératives agricoles (associations agricoles)
- 3 Centres collecteurs de céréales
- 9 Organisations de l'élevage chevalin
- 5 Fédérations d'élevage bovin
- 43 Syndicats d'élevage bovin
- 11 Organisations de l'élevage du menu bétail
- 3 Groupements d'aviculture
- 2 Sociétés régionales d'apiculture

Association cunicole Ajoie

Association des fermiers du Jura et de Neuchâtel

Assoc. des gr. d'études agric. et en éc. familiale

Association des jeunes éleveurs francs-montagnards

Association des planteurs de tabac d'Ajoie

Assoc. des propr. de forêts de Delémont & env.

Association des propriétaires de tracteurs

Association des sociétés de cavalerie du Jura

COPAMAC, Coopérative d'achat de mat. de constr.

CUMAB, Coop. d'utilisation de matériel agricole

Fédération d'apiculture du Canton du Jura

Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen

Fête des paysans jurassiens

Groupement des engraisseurs de bétail bovin d'Ajoie

Groupement des maîtres-agriculteurs du Jura

JURACARNA SA, comptoir de la viande

JURANICO, Coop. agric. pour l'écoulement des anim.

Service de dépannage agricole du Jura

Société des anciens élèves de l'EA Courtemelon

Société cantonale jurassienne d'horticulture

Société jurassienne des propriétaires de silos

Société jurassienne de testage et d'insémination

SSJ, société des sélectionneurs jurassiens

Société des vétérinaires jurassiens

SUCRACHARGE, coopérative de chargement

Syndicat paysan des Franches Montagnes

Union des Moulins du Jura

Union des Producteurs Suisses (UPS, section Jura).